

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

~~SERVICE~~ DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 5 DECEMBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 12 – 089

---

### Décision 1 : L'attribution du marché de tenues d'uniforme et d'équipement de protection individuelle.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 novembre 2013, s'est réuni le jeudi 5 décembre 2013 à partir de 8 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Madame Nadia Sémache ; Messieurs André Cellier (Vice-président); Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

*Étaient excusés* : Monsieur Claude Giraud (Vice-président).

#### Exposé du rapport effectué par le Président :

Ce marché est composé de huit lots, à savoir :

- Lot n°1 "Chaussures d'intervention pour sapeurs-pompiers de type 1"
- Lot n° 2 "Gants de protection pour sapeurs pompiers "
- Lot n° 3 "Pantalons et vestes d'exercices et d'intervention"
- Lot n° 4 "polos à manches courtes et manches longues"
- Lot n° 5 "Pantalons, vareuses et képis pour tenue de sortie"
- Lot n° 6 "Chemises et accessoires pour tenue de sortie"
- Lot n° 7 "Effets de sports"
- Lot n° 8 "Chaussures de sport universelles et de type running"

## Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Le marché sera attribué en fonction des critères énoncés ci-dessous :

## ✓ Lot n° 1 :

1. Valeur technique des équipements proposés (pondération : 50)
2. Prix des équipements proposés au vu du devis quantitatif estimatif (pondération : 40)
3. Qualité du service après-vente (pondération : 10)

## ✓ Lot n° 2 :

1. Valeur technique des équipements proposés (pondération : 50)
2. Prix des équipements proposés au vu du devis quantitatif estimatif (pondération : 40)
3. Qualité du service après-vente (pondération : 10)

## ✓ Lot n° 3 :

1. Valeur technique des équipements proposés (pondération : 40)
2. Prix des équipements proposés au vu du devis quantitatif estimatif (pondération : 30)
3. Qualité du service après-vente (pondération : 30)

## ✓ Lot n° 4 :

1. Valeur technique des équipements proposés (pondération : 40)
2. Prix des équipements proposés au vu du devis quantitatif estimatif (pondération : 40)
3. Qualité du service après-vente (pondération : 20)

## ✓ Lot n° 5 :

1. Valeur technique des équipements proposés (pondération : 40)
2. Prix des équipements proposés au vu du devis quantitatif estimatif (pondération : 30)
3. Qualité du service après-vente (pondération : 30)

## ✓ Lot n° 6 :

1. Valeur technique des équipements proposés (pondération : 40)
2. Prix des équipements proposés au vu du devis quantitatif estimatif (pondération : 30)
3. Qualité du service après-vente (pondération : 30)

## ✓ Lot n° 7 :

1. Prix des équipements proposés au vu du devis quantitatif estimatif (pondération : 50)
2. Valeur technique des équipements proposés (pondération : 30)
3. Qualité du service après-vente (pondération : 20)

## ✓ Lot n° 8 :

1. Prix des équipements proposés au vu du devis quantitatif estimatif (pondération : 100)

## Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013  
 La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 décembre 2013 afin d'émettre un avis sur ce dossier.  
 Publication : 23/12/2013

**Vu le rapport présenté par le Président,  
 le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau suit l'avis rendu par la commission d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2013 et décide d'attribuer le marché de tenues d'uniforme et d'équipement de protection individuelle comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Libellé</b>	<b>Société retenue</b>
1	Chaussures d'intervention pour sapeurs-pompiers de type I	<b>LA WALCKOISE</b> ZA Champ Thibaud 79300 SAINT SAUVEUR
2	Gants de protection pour sapeurs-pompiers	<b>ESPUNA</b> Route de Luc 44 Bd Ferdinand Buisson 11200 LEZIGNAN CORBIERES
3	Pantalons et vestes d'exercices et d'intervention	<b>DI BARTOLOMEO BLANC</b> 5 ZA La Platière 42320 LA GRAND CROIX
4	Polos à manches courtes et manches longues	<b>REGAIN SAS</b> Le Causse 81290 LABRUGUIERE
5	Pantalons, vareuses et képis pour tenue de sortie	<b>DI BARTOLOMEO BLANC</b> 5 ZA La Platière 42320 LA GRAND CROIX
6	Chemise et accessoires pour tenue de sortie	<b>DI BARTOLOMEO BLANC</b> 5 ZA La Platière 42320 LA GRAND CROIX
7	Effets de sports	Classement sans suite
8	Chaussures de sport universelles et de type running	<b>DERBY SPORT</b> ZAC de Chazeau 42700 FIRMINY

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

**Article 2 :**

Le Président est autorisé à signer les pièces des marchés sous réserve de la production par les sociétés retenues des pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT